



## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **TOLTEK***

*de la société* MITSUI AGRISCIENCE INTERNATIONAL S.A./N.V  
*enregistrée sous le* n° 2025-0473

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 3 juillet 2025,*

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	TOLTEK
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	MITSUI AGRISCIENCE INTERNATIONAL S.A./N.V Avenue de Tervueren 270 B-1150 BRUXELLES Belgique
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	1.10 <sup>10</sup> UFC/mL - <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> ssp. <i>plantarum</i> souche D747
<b>Numéro d'intrant</b>	1005-2022.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2240046
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 05/11/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Charlotte Grastisseur  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

### Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité	1 L (contenant 0,5 L de produit)
Bidons en polyéthylène haute densité	5 L ((contenant 2,5 L de produit) ; 10 L (contenant 5 L de produit) ; 15 L (contenant 7,5 L de produit) ; 20 L (contenant 10 L de produit))